



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. : 03 84 79 78 4
Fax. : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

N°DB08/20

AVENANT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYEN

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 25 juin 2020,

Ci-après dénommée « **Grand Dole** »

Et,

L'ASSOCIATION ECCOFOR

Dont le siège est fixé
24 rue du Champ Dez – 39100 DOLE
Au capital de **10 000€**
Immatriculée sous le numéro **751 393 448**

Représentée par, François FOUCQUART, le Président,

Ci-après dénommé « **le Preneur** ».

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Renouvellement de mise à disposition d'atelier

Une convention de mise à disposition de moyen N° 14-07-04 PEP GD du 3 juillet 2014, a été initialement conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2014 puis prolongée par avenants successifs jusqu'au 30 juin 2020.

Considérant que l'association est engagée dans la construction de son nouveau site d'activité il est proposé au preneur un renouvellement de 6 mois.

ARTICLE 2 – Durée

En conséquence, le terme du présent avenant est fixé au **31 décembre 2020**, à charge pour celle des parties qui voudra mettre fin au présent contrat avant la période sus indiquée de prévenir l'autre par lettre recommandée avec un préavis de 1 mois.

ARTICLE 3 – Redevance

Le preneur devra s'acquitter du forfait mensuel déterminé par la délibération n°GD154/19 du 18 décembre 2019 fixant les tarifs pour l'année 2020 soit :

- Bureaux : 7,60€ HT/m²/mois
- Ateliers : 4,50€ HT/m²/mois

Aucune majoration n'étant appliquée, le montant de la redevance mensuelle est de :

1 242€ HT soit 1 490,40€ TTC

ARTICLE 4 – Autres dispositions

Les autres dispositions relatives au service de domiciliation pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention N° 14-07-04 PEP GD.

Fait à Dole le **30 JUIL. 2020**

En trois exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE



Pour la Société ECCOFOR
Le Président,

François FOUQUART